



**Mémoire du Conseil central Côte-Nord  
affilié à la Confédération des syndicats nationaux  
(CSN)  
sur le projet de développement hydroélectrique  
de la rivière Romaine**

**Présenté au**

**Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement**

**Le 9 décembre 2008 à Sept-Îles**

## **Préambule**

Le Conseil central de la Côte-Nord, organisation affiliée à la CSN, représente plus de 50 syndicats et plus de 5 200 travailleurs et travailleuses dans les secteurs du commerce, de la construction, de la santé et des services sociaux, des centres de la petite enfance, de l'éducation (commissions scolaires, collégial), de la métallurgie, de la forêt ainsi que différents organismes publics (traversiers, SAQ, agents correctionnels). Dans le secteur de la construction, nous représentons plus de 500 travailleurs dans 25 métiers différents, dont une centaine dans la région de Sept-Îles et de la Minganie.

La Confédération des syndicats nationaux, quant à elle, est une organisation syndicale composée de plus de 2 100 syndicats qui regroupent plus de 300 000 membres sur une base sectorielle ou professionnelle dans neuf fédérations et sur une base régionale dans 13 conseils centraux sur l'ensemble du territoire québécois dont celui de la Côte-nord.

## **Introduction**

Le Conseil central Côte-Nord vous remercie de l'opportunité qui nous est faite de présenter un mémoire concernant l'important projet qu'est celui du développement hydroélectrique sur la rivière Romaine.

Nous croyons que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est le lieu privilégié pour rendre publique l'information sur les différents projets et sur les analyses de leurs impacts présumés.

La définition généralement reconnue du développement durable est « un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement. Un tel processus doit nécessairement tenir compte de la participation de tous les acteurs de la société à la mise en œuvre du développement durable».

Pour nous, ce concept de développement durable, pour lequel nous adhérons, nous force à prendre en considération les aspects économiques, sociaux et environnementaux de notre région tout en ayant la préoccupation de répondre aux besoins des générations futures. C'est en tenant compte de cette responsabilité qui nous incombe comme organisation représentative de ses membres, que nous vous soumettons notre position sur le projet ci-haut mentionné.

### **Pourquoi donnons-nous notre appui au projet de développement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine sur la Côte-Nord?**

Nous donnons notre appui à ce développement parce qu'il rencontre plusieurs critères que nous nous sommes fixés au cours des dernières années en matière de développement énergétique et de développement durable. En effet, la CSN, comme acteur important dans la société québécoise, est intervenue régulièrement dans les débats sur l'énergie au Québec compte tenu de l'importance que cela représente sur le développement économique, social et environnemental du Québec.

### **Développement hydroélectrique du Québec**

Lors des audiences sur *La sécurité et l'avenir énergétique du Québec*, la CSN a suggéré que la politique de l'énergie au Québec repose dans un premier temps sur *la maîtrise de la demande d'énergie à la fois par la recherche de l'efficacité énergétique et par des changements dans la façon de faire*. En second lieu, en ce qui concerne l'énergie électrique, nous avons indiqué que nous devrions *continuer à tabler sur ce qui a fortement contribué au développement social et économique du Québec c'est à dire le développement*

*hydroélectrique* et ce, sans mettre de côté d'autres volets importants d'une politique tel que le développement d'autres sources d'énergie propres et renouvelables.

Nous savons tous qu'au Québec, depuis la nationalisation de l'électricité au début de la révolution tranquille et la réalisation des projets de la Manicouagan et la Baie-James, la question de l'électricité et particulièrement du développement hydroélectrique fait partie de l'identité québécoise. Ce symbole, en plus d'être un facteur de développement économique reconnu, est aussi une fierté nationale, propriété de chaque Québécoise et Québécois. L'expertise et le savoir-faire d'Hydro-Québec dans le développement de projets hydroélectriques ne sont plus à faire, et nous en sommes fiers. Surtout, dans un contexte où nos gouvernants ont tendance à diriger vers le secteur privé, le développement et la gestion de projets qui devraient normalement relever de nos institutions publiques. Hydro-Québec devrait d'ailleurs, en ce qui concerne le développement du réseau éolien, s'assurer que les installations demeurent un bien public, un patrimoine qui fera l'envie des générations futures.

## **L'ASPECT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Plusieurs régions du Québec se sont développées autour de secteurs d'activités pour lesquels la capacité d'approvisionnement et le prix de l'électricité étaient des éléments principaux pour que des industries s'installent ou poursuivre leur développement. Nous n'avons qu'à penser au secteur de l'aluminium où sur la Côte-Nord 2 usines productrices d'aluminium y sont installées, Alcoa à Baie-Comeau et Alouette à Sept-Îles.

Les gouvernements ont négocié avec plusieurs compagnies (dont les compagnies productrices d'aluminium) des tarifs d'électricité avantageux. Il faut comprendre que dans la majorité des cas, les enjeux économiques régionaux étaient d'une grande importance. Dans la MRC de la Manicouagan, 16 % de la population active dépend d'emplois directs et indirects de l'aluminerie Alcoa (annuellement c'est 255 millions \$ de retombées économiques dans la région). Ces dernières années, l'aide gouvernementale ainsi octroyée à ces industries est pour la plupart du temps conditionnelle

à des ententes sur la réduction des gaz à effet de serre et sur des performances environnementales.

Maintenant que nous nous dirigeons vers une certaine récession, il est grandement apprécié que des investissements dans les projets d'infrastructures, générateurs d'emploi et d'activités économiques voient le jour. Pensons par exemple à la construction des centres hospitaliers universitaires, ou à la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal, ou encore à la réfection des différents ponts, autoroutes et viaducs, etc. Tous ces travaux chambouleront le paysage québécois et stimuleront une économie autrement ralentie par la crise financière mondiale devenue maintenant récession.

Le projet de la Romaine, s'il est accepté, donnera un élan au développement social et économique de la Minganie et de l'ensemble la Côte-Nord, de même qu'à sa démographie chancelante. En effet, les jeunes quittent la région et la population est vieillissante, on prévoit que d'ici 2026, si un important coup de barre n'est pas donné, la population aura diminué de 18 %. Ces départs sont le reflet des difficultés rencontrées sur le plan économique particulièrement dans certains secteurs primaires et secondaires (transformation).

Alors qu'elle représente 1,3 % de la population du Québec, la Côte-Nord compte sur son territoire 6,3 % des municipalités québécoises les plus menacées. C'est cinq fois plus de communautés que le poids démographique de la Côte-Nord. Des municipalités déstructurées qui disparaîtront à coup sûr dans quelques années si rien n'est fait, elles sont menacées à cause du chômage, de la pauvreté, de l'exode des jeunes et de l'effritement de leur base économique.

50 % des municipalités de la Côte-Nord sont déjà dévitalisées et pour la Minganie, la situation est pire encore puisque 7 municipalités sur 8 sont dans un état avancé de dévitalisation.

La situation des 4 communautés innues directement concernées par le projet, soit Unamen Shipu, Pakua Shipu, Ekuanitshit et Nutashkuan, n'est pas plus reluisante.

Le taux de chômage est deux fois plus élevé en Minganie que dans l'ensemble du Québec. Pour les quatre communautés innues, le taux de sans emploi varie entre 46 % et 74 %.

La Côte-Nord comptait 2 700 travailleurs de la construction en 2006 et le nombre d'heures travaillées dans ce secteur avait diminué d'environ 65 % comparativement à 2004. L'on comptait à cette époque 247 entreprises dans le secteur de la construction. Souvent, nos travailleurs doivent s'exiler complètement à l'extérieur de la région afin de pouvoir travailler.

Le projet de la Romaine pourrait donc arrêter cette hémorragie, relancer l'économie et nous permettre de mettre en place d'autres projets structurants pour assurer un développement social et économique des communautés minganoises et des communautés innues. Ce projet favorisera le maintien et le retour de jeunes familles sur notre territoire. Pour les Nord-Côtiers, et en particulier ceux de la Minganie, c'est une question de survie.

La MRC de la Minganie comptait 6 390 habitants, dont 19 % proviennent des communautés innues avec qui Hydro-Québec a conclu des ententes de principes. Nous sommes très heureux que ce projet puisse aider au développement de celles-ci avec qui nous voulons maintenir et développer des liens de coopération.

La venue d'un tel projet a un effet direct sur le développement du Québec, de la région et de la Minganie. Les retombées économiques promises sont importantes pour la région 1,3 milliard de dollars et 3,5 milliards de dollars pour l'ensemble du Québec. Le projet créera en moyenne 950 emplois pour chacune des onze années de réalisation du projet, avec des pointes pouvant atteindre près de 2 500 emplois et des mesures seront mises en place afin de favoriser les entrepreneurs locaux et régionaux. Onze années, ce n'est pas du court terme. C'est presque une génération de perspectives salutaires pour notre région. C'est aussi 114 emplois permanents qui seront maintenus après la construction et ce sans compter les emplois indirects qui verront le jour dans les secteurs touristiques, forestiers et miniers.

La MRC de la Minganie a déjà signé une entente avec Hydro-Québec comportant un versement de 100 millions de dollars d'ici 2070, dont 6 millions de dollars la première année de mise en service de la première des quatre centrales, permettant ainsi de développer des services pour la population de la MRC. De plus, nous ouvrons une ère nouvelle pour les communautés de la Basse Côte-Nord puisqu'elles seront dorénavant reliées à l'ensemble du territoire québécois, par un lien terrestre direct. Présentement seulement deux communautés innues sont accessibles par la route 138 (Ekuanitshit, 522 habitants et Nutashkuan, 917 habitants ) les autres (Unamanshipu, 1037 habitants et Pakua-shipi, 299 habitants) ne le sont que par avion, par bateau ou par motoneige. La réalisation de la Romaine ouvrira des avenues d'exploitation du territoire et de diversification de l'économie à long terme.

En reliant la route 138 aux 4 aménagements projetés par une nouvelle route de 150 km, le projet ouvrirait de nouvelles perspectives pour l'exploitation minière et forestière (comme ce fût le cas pour SM3 et les produits forestiers Arbec) ce qui favorisera une occupation dynamique du territoire. Il augmentera l'accès aux zones de villégiatures, démocratisant ainsi ce territoire naturel qui, autrement, n'est accessible que par avion privé, pour une classe de gens privilégiés, provenant souvent de l'étranger. Le développement d'infrastructures de plaisance qui s'en suivra, va accroître le potentiel touristique et entraînera ainsi la rétention des touristes et particulièrement les croisiéristes en Minganie. La proximité des ouvrages spectaculaires, sur 150 km à partir de Havre-St-Pierre, le premier à moins de 50 km de la route 138, ouvre des voies inexploitées à ce jour. Déjà, les barrages de Manic 2 et Manic 5 reçoivent plus de 16 000 visiteurs par année.

Le développement régional d'une expertise et d'une compétence en production, en transport et entreposage d'énergie, la diversification économique, l'ouverture du territoire et sa démocratisation; sont là des perspectives emballantes qui détonnent avec la morosité et la décroissance que nous vivons depuis plusieurs années dans plusieurs de nos communautés. Pour nous, tout cela s'inscrit parfaitement dans les principes du développement durable.

## **L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL**

Nous reconnaissons qu'un projet d'envergure comme celui de la Romaine a des effets sur l'environnement. Selon les données que nous possédons, nous croyons que les impacts à moyen et long terme sont acceptables.

Nous sommes persuadés que nous pouvons, avec les mesures d'atténuation prévues au plan d'Hydro-Québec, les mesures de suivis prévues et d'autres qui pourraient découler des audiences publiques en cours, réduire au minimum les inconvénients environnementaux aux habitats fauniques et à la flore causés par le projet.

La Romaine sera la 74<sup>e</sup> des 4 500 rivières au Québec à être harnachée pour répondre aux besoins de production de l'hydroélectricité, soit moins de 2 % des rivières du Québec. Nous demeurons convaincus qu'en appliquant les 3 piliers du développement durable, environnement - développement social - développement économique, les bénéfices pour la Côte-Nord et pour tout le Québec l'emporteront.

Malgré la présence de 5 barrages hydroélectriques, la région de la Manicouagan-Uapishka fait partie du club sélect des réserves mondiales de la biosphère de l'UNESCO. C'est dire que nous pouvons respecter les principes du développement durable en assurant la prospérité de la Côte-Nord

Par ailleurs, la production de la Romaine, conjuguée au développement éolien et aux économies découlant de la stratégie d'efficacité énergétique, pourrait faire du Québec une puissance énergétique importante, une puissance verte.

Sur la Côte-Nord nous ressentons quotidiennement les conséquences de la production des gaz à effet de serre (GES) et des changements climatiques que cela entraîne. Qu'il suffise d'évoquer les méfaits de l'érosion des berges tout au long de la côte et ses conséquences dramatiques pour de nombreux riverains et citoyens de plusieurs municipalités nord-côtières. Que dire encore des épisodes d'isolement subis de plus en plus fréquemment par la région lors des bris de notre unique lien routier, la 138? Il ne se

passé plus une saison sans que ne soit endommagé par la crue des eaux un nouveau tronçon de route avec son lot d'aléas sur la sécurité, l'approvisionnement, et sans parler des impacts économiques. Finalement, souvenons-nous l'été dernier des conséquences de la fameuse algue rouge.

La contribution de la Côte-Nord et de tout le Québec à la réduction des GES en Amérique pourrait être considérable. Nous produisons de l'électricité afin de subvenir aux besoins des Québécois certes, mais les surplus qui pourraient être dégagés par la Romaine et la production éolienne pourraient être exportés vers les États-Unis et l'Ontario et remplacer la production d'énergie de plusieurs usines utilisant le charbon ou d'autres carburants fossiles.

Ces surplus pourraient être également utilisés afin de satisfaire la demande des Québécois (une croissance de 14.6 TWh des besoins du marché québécois entre 2007 et 2017) et des Nord-Américains. Advenant l'essor du marché des voitures électriques et à l'hydrogène dans quelques années (le développement des recherches au Québec est sur une bonne lancée), l'approvisionnement des automobilistes québécois n'aura jamais été aussi sécurisé.

Un térawatt heure (TWh) d'électricité produit annuellement, peut remplacer un million de tonnes de gaz à effet de serre (GES). En 2003, le professeur Lasserre de l'Université Laval estimait qu'avec ses exportations de 17,3 TWh en 2000, Hydro-Québec a non seulement rapporté plus d'un milliard de dollars en recettes, mais surtout permis de réduire de 18 mégatonnes les GES en Amérique; l'équivalent des émissions annuelles de 5 millions d'automobiles. La production de la Romaine (8 TWh) représente donc un potentiel de réduction de 8 millions de tonnes de GES. Ceux et celles qui se soucient de l'environnement, et nous en somme, doivent considérer cette contribution potentielle extraordinaire.

## **Conclusion**

En considération de tous les éléments socio-économiques et environnementaux énumérés plus haut, nous croyons que le développement du projet hydroélectrique de la rivière Romaine est, pour nous acceptable, porteur d'un développement durable tel que nous le concevons pour l'ensemble de toutes les communautés de la

Côte-Nord – Minganie, toutes celles du Québec ainsi que de leurs générations futures.